



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le mardi 12 mai 2026, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence, pour l'installation de l'assemblée et la phase d'élection du Président du Syndicat, de Monsieur Alain PAYSANT, représentant du collège de SEULLES - TERRE ET MER, doyen de l'assemblée puis de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, nouvellement élue Présidente du SDEC ÉNERGIE.

Étaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	AUBERT	Tom
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AUGUSTINS	Edward
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	LISIEUX NORMANDIE	BEAUJAN	Patrick
5.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
6.	COEUR DE NACRE	BOSSARD	Claude
7.	CU CAEN LA MER	BOUBET FURAHA	Olga
8.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
10.	TERRE D'AUGE	BOULANGER	Manuel
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BOURDEAU	Frédéric
12.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
13.	PAYS DE FALAISE	CAILLOUET	Michel
14.	EPCI	CANDON	Bruno
15.	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe
16.	EPCI	CHAUVIN	Emilie
17.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
18.	CU CAEN LA MER	CHESNEL	Michelle
19.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	CORBIN	Carole
20.	TERRE D'AUGE	COTHIER	Florence
21.	VAL ES DUNES	CROTEAU	Régis
22.	COEUR COTE-FLEURIE	DABOUT	Michel
23.	VAL ES DUNES	DACAL	Patrick
24.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DANIEL	Guillaume-Alexandre
25.	EPCI	DAO	Thông
26.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DAVID DEPOORTERE	Laure
27.	CU CAEN LA MER	DEGOULET	Roger
28.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	DELIQUAIRE	Régis
29.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
30.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
31.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
32.	CU CAEN LA MER	DORR	Aurélie
33.	CU CAEN LA MER	DUBOIS	Christophe
34.	BAYEUX INTERCOM	DUFOUR	Guillaume
35.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	ELBACHIR	Chérif
36.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	EURY	Michel
37.	LISIEUX NORMANDIE	EVAIN	Nicolas
38.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	FARIDE	François
39.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFÉ	Patricia
40.	CU CAEN LA MER	FORESTIER	Laurent
41.	VAL ES DUNES	FOUREZ	Céline
42.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
43.	COEUR DE NACRE	GALLIEN	Frédéric
44.	EPCI	GASTEBOIS	Guillaume
45.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
46.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
47.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
48.	LISIEUX NORMANDIE	GRAVRAN	Frédéric
49.	CU CAEN LA MER	GUILLOT	Sébastien
50.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
51.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé

52.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
53.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
54.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
55.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LADAN	Serge
56.	EPCI	LAGALLE	Philippe
57.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAHALLE	Lynda
58.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	LAMARQUE	Patrick
59.	TERRE D'AUGE	LAVRARD	Richard
60.	PAYS DE FALAISE	LE BRET	Jacques
61.	LISIEUX NORMANDIE	LE GUERN	Virgile
62.	CU CAEN LA MER	LE LIEVRE	Ella
63.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LE MOAL	Romain
64.	CU CAEN LA MER	LE QUERE	Eric
65.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LEBRUN	Sébastien
67.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
68.	CU CAEN LA MER	LECOMTE-CU	Gérard
69.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	LECOMTE	Gérard
70.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
71.	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	LEDAIN	Philippe
72.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE	Nadine
73.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEFEVRE	Sandrine
74.	BAYEUX INTERCOM	LEFORT	Stéphane
75.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LELARGE	Michel
76.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LENOIR	Théo
77.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
78.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	LEPAYSANT	Benjamin
79.	LISIEUX NORMANDIE	LEROY	Isabelle
80.	COEUR DE NACRE	LEROYER	Franck
81.	CU CAEN LA MER	LETELLIER	Francis
82.	CU CAEN LA MER	LIVET	Jean Louis
83.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
84.	CU CAEN LA MER	LOINARD	Frédéric
85.	LISIEUX NORMANDIE	LOUET	Joël
86.	CU CAEN LA MER	LOUVEL	Jean
87.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	LOUVET	James
88.	SEULLES - TERRE ET MER	MARIE	Joël
89.	CU CAEN LA MER	MAROLE	Patrick
90.	PAYS DE FALAISE	MARSHALL	Anthony
91.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
92.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
93.	LISIEUX NORMANDIE	MONTAGARD	Alain
94.	PRE BOCAGE INTERCOM	MOUROCQ	Angélique
95.	CU CAEN LA MER	NEHOU	Pierrick
96.	CU CAEN LA MER	NIEWIADOMSKI	Rudy
97.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
98.	BAYEUX INTERCOM	PAVLOVIC	Nicolas
99.	SEULLES - TERRE ET MER	PAYSANT	Alain
100.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
101.	PRE BOCAGE INTERCOM	PICOT	Audrey
102.	LISIEUX NORMANDIE	PIORS	Laurence
103.	CU CAEN LA MER	PITEL	Thierry
104.	LISIEUX NORMANDIE	POULVELARIE	Michel
105.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
106.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
107.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
108.	BAYEUX INTERCOM	ROUGEREAU	Pascal
109.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	THÉVENARD	Jane
110.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
111.	CU CAEN LA MER	TURBATTE	Béatrice
112.	CU CAEN LA MER	TURQUETIL	Carole
113.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
114.	COEUR DE NACRE	VASSE	Thierry
115.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
116.	CU CAEN LA MER	VERNET-MORIN	Camille
117.	COEUR COTE-FLEURIE	VIGNET	David

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	ABDESLAM	Edith
2.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
3.	CU CAEN LA MER	BELLE	Emmanuel
4.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
5.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
6.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
7.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
8.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
9.	CU CAEN LA MER	FOUCHET	Christian
10.	PRE BOCAGE INTERCOM	FRANCOISE	Jean-Marie
11.	CU CAEN LA MER	FRILAY	Cédric
12.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
13.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
14.	CU CAEN LA MER	LE CORRE	Hervé
15.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
16.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
17.	LISIEUX NORMANDIE	LINÉ	Romain
18.	CU CAEN LA MER	MACHURET	Patrice
19.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Paul
20.	CU CAEN LA MER	PECKRE	François
21.	CU CAEN LA MER	PETRI	Régis
22.	CU CAEN LA MER	TAILLEBOSQ	Morgan
23.	CU CAEN LA MER	TAVERNIER	Patrick

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Roger BRETHERS	LISIEUX NORMANDIE	LOUET Joël	LISIEUX NORMANDIE
2.	Bernard COLARD	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	LEDAIN Philippe	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
3.	Bruno COUTANCEAU	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Daniel DOS SANTOS	CU CAEN LA MER	CAOPEN Philippe	CU CAEN LA MER
5.	Siegfried GLESSMER	VAL ES DUNES	CROTEAU Régis	VAL ES DUNES
6.	Jérôme LANGLOIS	CU CAEN LA MER	MAROLE Patrick	CU CAEN LA MER
7.	Valérie LEMEUNIER	CU CAEN LA MER	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
8.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE
9.	Philippe MARIE	CU CAEN LA MER	LE QUERE Eric	CU CAEN LA MER
10.	Patrice MERCIER	PRE BOCAGE INTERCOM	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
11.	Natacha ROSELE	TERRE D'AUGE	BEAUJAN Patrick	LISIEUX NORMANDIE

1 – ORDRE DU JOUR ET INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

ORDRE DU JOUR

Avant d'inviter le doyen de l'assemblée à rejoindre la tribune, Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 12 mai dernier, à avoir :

1. Installation du Comité Syndical et modalités des votes,
2. Election du président,
3. Détermination de la composition du Bureau Syndical,
4. Election des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau Syndical,
5. Lecture de la charte de l'élu local,
6. Modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO et de la CDSP,
7. Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président.

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Monsieur Alain PAYSANT, doyen de l'assemblée procède à l'appel des 151 représentants au Comité Syndical, dont la liste était jointe en annexe de la note de synthèse explicative adressée aux élus avec leur convocation.

Le quorum est atteint.

En sa qualité de président de séance, Monsieur Alain PAYSANT déclare officiellement installé le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE et propose de faire appel au volontariat pour qu'un élu assure le secrétariat de séance et que deux élus endossent le rôle de scrutateurs qui auront la responsabilité de vérifier le bon déroulement des différents votes, et notamment :

- s'assurer que chaque représentant est en possession d'un boîtier,
- s'assurer que chaque candidat soit invité à s'exprimer,
- vérifier que le vote se déroule normalement,
- s'assurer de l'affichage des résultats,
- signer les rapports des différentes élections, comme le feront le Président et le secrétaire de séance.

Monsieur Bruno GODEFROY représentant la Commission Locale d'Énergie de la Communauté Urbaine Caen la mer, est nommé secrétaire de séance.

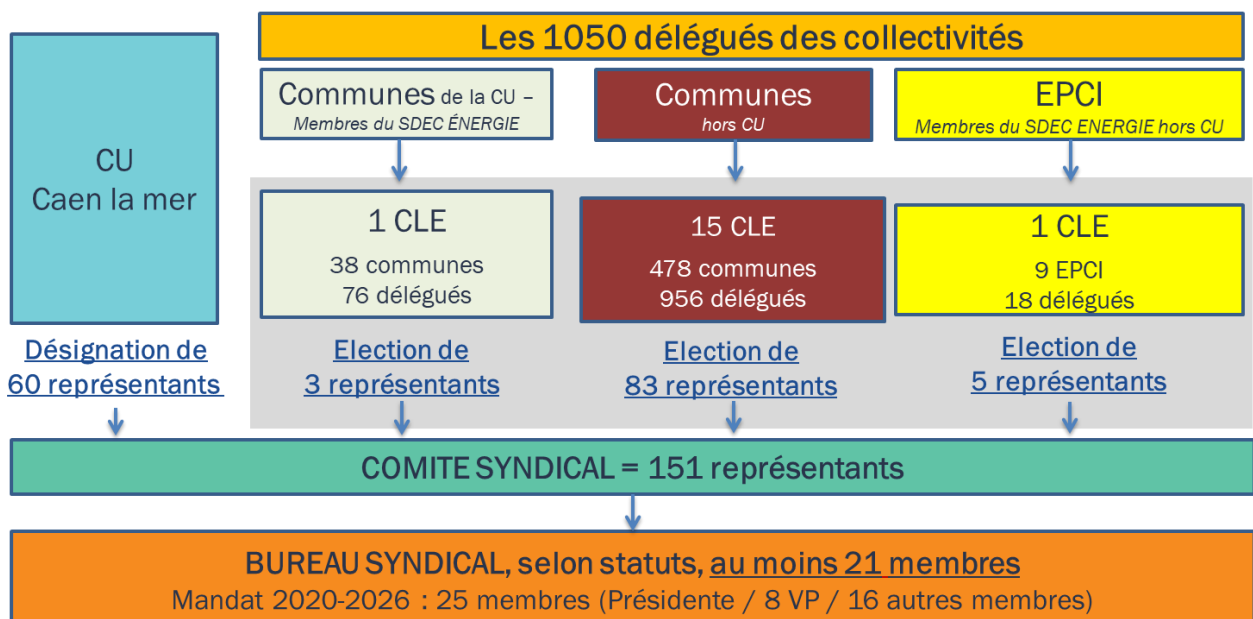
Madame Camille VERNET-MORIN, représentante du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer et Monsieur Nicolas PAVLOVIC, représentant du collège de BAYEUX INTERCOM sont nommés scrutateurs.

MODALITES DES VOTES

Avant d'engager la procédure d'élection, Monsieur Alain PAYSANT invite Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, à apporter quelques précisions sur les modalités de votes.

Monsieur Alban RAFFRAY rappelle que le Comité Syndical doit élire son Bureau Syndical parmi ses 151 membres, élus par les délégués des 17 Commissions locales d'énergie qui se sont réunies du 27 avril au 11 mai dernier ou désignés par la Communauté Urbaine Caen la mer.

Il rappelle l'organisation de la gouvernance du SDEC ÉNERGIE :



Pour faciliter les différentes phases de vote, deux documents ont été remis aux représentants du Comité Syndical à l'émargement :

- La liste des 151 représentants au Comité Syndical, classés par ordre alphabétique, avec leur numéro de candidat ;
- La liste de ces mêmes 151 représentants, classés, cette fois-ci, par Commission Locale d'Énergie.

Monsieur le Directeur Général des Services rappelle le rôle du membre du Bureau Syndical, à savoir, que ce dernier :

- fait partie d'au moins 2 commissions de travail internes. Il étudie et prépare les dossiers qui seront soumis au Bureau Syndical,
- participe aux 4 à 5 assemblées générales annuelles du Comité Syndical,
- anime les réunions de la Commission Locale d'Énergie (CLE) pour laquelle il a été élu ou désigné comme représentant au comité et au Bureau Syndical.
- participe aux réunions du Bureau Syndical qui se tiennent au siège du SDEC ÉNERGIE et y représente notamment sa CLE.

Monsieur Alban RAFFRAY précise qu'après l'élection du Président, et conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est du ressort du Comité Syndical, sur proposition du Président nouvellement élu, de fixer la composition du bureau. Le nombre de vice-Présidents ne doit pas excéder 15. Il reviendra au Président élu, juste après son élection, d'en proposer la composition.

L'élection du Président est sous la présidence du doyen d'âge.

Une fois la composition du Bureau Syndical approuvée par l'assemblée, il conviendra de procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du Bureau Syndical. Le nouveau président élu assurera la présidence de ces phases d'élections.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, « *Il est voté au scrutin secret ... lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation (...)* Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé (...). »

Tous les représentants du Comité Syndical participent à tous les votes : celui du Président, des vice-présidents et de chacun des collègues.

Si un membre du comité est empêché, il peut donner à un collègue de son choix, membre du comité également, pouvoir écrit de voter en son nom. Un même représentant ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Les candidatures seront affichées sur l'écran, par ordre alphabétiques et les candidats seront invités par le président à se présenter devant les membres du comité en se déplaçant au pupitre mis à leur disposition.

Conformément à l'article 6.2 des statuts du Syndicat, les membres du Bureau Syndical sont élus de façon à ce que chacun des collèges dispose d'au moins :

- 1 élu pour chacun des 15 collèges des communes membres hors Communauté urbaine de Caen la mer (CU),
- 1 élu pour le collège des communes de la CU, membres du Syndicat,
- 1 élu pour le collège des EPCI membres,
- 4 élus pour le collège de la Communauté urbaine.

Soit, un Bureau Syndical composé a minima de 21 membres.

Ainsi, en fonction de la composition du Bureau Syndical, déterminée par le Comité Syndical, lorsqu'un collège aura atteint son nombre maximum de sièges possible, ses représentants ne seront plus éligibles. Un suivi de la représentativité des différents collèges sera assuré à chaque étape de vote.

Les différentes phases d'élection s'organiseront donc suivant 4 étapes :

1. Election du Président - *qui représente un collègue* ;
2. Elections de chaque vice-président – *chacun représentant un collègue* ;
3. Elections des autres membres du Bureau Syndical afin que chaque collègue, non couvert par un élu, le soit ;
4. Election(s), si besoin, d'autres membres du Bureau afin que le nombre total d'élus atteigne le nombre précédemment déterminé par le Comité Syndical.

Le recours au vote électronique est prévu à l'article 17 du règlement intérieur des assemblées en vigueur.

Il est rappelé que les votes individuels ne sont ni affichés, ni tracés dans la base de données (secret totalement respecté). Ce système permet un gain de temps substantiel en évitant le passage à l'urne et les phases de dépouillement, et limite la production de papier.

PRESENTATION DU VOTE ELECTRONIQUE

Monsieur Alban RAFFRAY s'assure que chaque représentant présent est en possession d'un boîtier électronique qui lui a été remis à l'émargement.

Un représentant ne détient un second boîtier que dans le cas où il aurait reçu pouvoir d'un autre élu. Dans ce cas, cet autre boîtier est marqué d'une gommette rouge. Un élu disposant d'un pouvoir, utilisera donc chacun des boîtiers pour voter.

Lorsque le Président ouvrira le vote, les représentants seront invités à saisir le numéro de l'élu qu'ils souhaitent élire et valideront à l'aide de la touche OK.

En cas d'erreur de saisie, et tant que le vote sera ouvert, ils pourront ressaisir un autre numéro et valider de la même manière par OK.

Lorsque tous les représentants auront voté, le Président clôturera le vote et les résultats s'afficheront immédiatement.

Le secrétaire annoncera les résultats ainsi affichés.

Un élu souhaitant s'abstenir n'utilisera pas son boîtier de vote et un élu souhaitant voter blanc, tapera le code spécifique au vote blanc (999).

Un élu souhaitant voter pour un représentant non-candidat, le fera en tapant le numéro de l'élu correspondant (cf. la liste des élus éligibles qui lui a été remise en début de séance).

Monsieur le Directeur Général propose à l'assemblée de réaliser un vote test.

Le vote test est réalisé.

VERIFICATION DU QUORUM

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	117	11	128

Le quorum étant constaté par la présence de 117 représentants, le Comité Syndical peut procéder aux différentes phases d'élection.

POUVOIRS

Monsieur le Président de séance annonce les pouvoirs enregistrés :

Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1. Roger BRETHERS	LISIEUX NORMANDIE	LOUET Joël	LISIEUX NORMANDIE
13. Bernard COLARD	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	LEDAIN Philippe	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
14. Bruno COUTANCEAU	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
15. Daniel DOS SANTOS	CU CAEN LA MER	CAPOEN Philippe	CU CAEN LA MER
16. Siegfried GLESSMER	VAL ES DUNES	CROTEAU Régis	VAL ES DUNES
17. Jérôme LANGLOIS	CU CAEN LA MER	MAROLE Patrick	CU CAEN LA MER
18. Valérie LEMEUNIER	CU CAEN LA MER	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
19. Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE
20. Philippe MARIE	CU CAEN LA MER	LE QUERE Eric	CU CAEN LA MER
21. Patrice MERCIER	PRE BOCAGE INTERCOM	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
22. Natacha ROSELE	TERRE D'AUGE	BEAUJAN Patrick	LISIEUX NORMANDIE

2 - ELECTION DU PRESIDENT DU SDEC ENERGIE

CANDIDATURES ENREGISTREES POUR LA PRESIDENCE

Avant d'ouvrir l'élection du Président, Monsieur le Président de séance annonce qu'aucune candidature n'a été enregistrée à ce jour et fait appel à candidature.

ELECTION DU PRESIDENT- 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Candidate ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :

- Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, représentante du collège de l'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 128
- Voix totales : 128
- Blancs : 16
- Non votés : 0
- Voix exprimées : 112
- Majorité absolue : 57

Ont obtenu :

- Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, représentante du collège de l'Intercom de la Vire au Noireau, 109 voix,
- Mme Edith ABDESLAM, représentante du collège des communes la Communauté urbaine de Caen la mer, membres du SDEC ENERGIE, 2 voix,
- M. Jean-Yves HEURTIN, représentant du collège du Pays de Falaise, 1 voix

Est élue :

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, représentante du collège de l'Intercom de la Vire au Noireau, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée-Présidente, et a été immédiatement installée.

3 - DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Madame la Présidente rappelle que l'article 6.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE stipule que « les membres du Bureau Syndical sont élus de façon à ce que chacun des collèges mentionnés à l'article 6.1.2 des mêmes statuts et la Communauté urbaine de Caen la mer disposent :

- d'au moins un représentant, pour chacun des collèges des communes membres du Syndicat situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la mer,
- d'au moins un représentant pour chacune des deux autres catégories de collèges,
- d'au moins quatre représentants pour la Communauté urbaine de Caen la mer.

Par ailleurs, aux termes de l'article L.5211-10 du CGCT susvisé, le bureau du SDEC ÉNERGIE est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical que le Bureau Syndical soit composé de neuf vice-présidents et de quatorze autres membres, en précisant qu'elle invite à une représentation féminine plus importante au sein du Bureau Syndical et à accentuer également pour les 3 sièges supplémentaires, la représentation des territoires avec la plus forte population (hors communauté urbaine qui compte déjà 4 sièges minima), à savoir, Lisieux Normandie, l'Intercom de la Vire au Noireau et Bayeux Intercom.

Madame la Présidente rappelle que les délégations des vice-présidents, relevant de la compétence de l'exécutif, seront accordées après échange avec les intéressés et seront communiquées au prochain Comité Syndical.

Madame la Présidente donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle soumet cette proposition de composition du Bureau Syndical à l'approbation du Comité Syndical.

➔ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	117	11	128

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **FIXE** le nombre de Vice-Présidents à neuf ;
- **FIXE** le nombre des autres membres du Bureau Syndical à quatorze ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

CANDIDATURES ENREGISTREES

Monsieur le Président de séance, présente à l'écran, la liste des représentants ayant d'ores et déjà fait acte de candidature pour un siège au Bureau Syndical.

Ces derniers seront invités à se manifester et à présenter leur candidature au moment du vote qui les intéressera.

Il s'agit des élus suivants :

Représentant	Collège
COThIER Florence	TERRE D'AUGE
FARIDE François	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE
MARSHALL Anthony	PAYS DE FALAISE
LEDAIN Philippe	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
LOUET Joël	LISIEUX NORMANDIE
LE BRET Jacques	PAYS DE FALAISE
VERNET-MORIN Camille	CU CAEN LA MER
VAUTIER Dominique	CŒUR COTE FLEURIE

A noter que :

- Monsieur LE CORRE Hervé est arrivé pour l'élection du 2^{ème} vice-président,
- Messieurs ELBACHIR Chérif et LOUVEL Jean ont quitté la séance juste avant l'élection des autres membres du Bureau Syndical, ainsi que les élus suivants en donnant pouvoir, comme suit :

Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1. Laurent FORESTIER	CU CAEN LA MER	Béatrice TURBATTE	CU CAEN LA MER
2. Rudy NIEWIADOMSKI	CU CAEN LA MER	Nicolas PAVLOVIC	BAYEUX INTERCOM
3. Alain DESMEULLES	CU CAEN LA MER	Théophile KANZA MIA DIYEKA	CU CAEN LA MER
4. Romain BAIL	CU CAEN LA MER	Richard MAURY	CU CAEN LA MER
5. Sébastien GUILLOT	CU CAEN LA MER	Nicolas JOYAU	CU CAEN LA MER

- Monsieur LIZORET Didier a quitté la séance juste avant l'élection du 5^{ème} autre membre,
- Monsieur PHILIPPE Jean-Marc a quitté la séance juste avant l'élection du 8^{ème} autre membre,
- Monsieur DENOYELLE Patrick a quitté la séance juste avant l'élection du 12^{ème} autre membre, en donnant le pouvoir suivant :

Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
6. Patrick DENOYELLE	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	Edith GODIER	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

- Les élus suivants ont quitté l'assemblée juste avant l'élection du 14^{ème} autre membre, en donnant pouvoir, comme suit :

Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
7. James LOUVET	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Romain LE MOAL	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
8. David VIGNET	CŒUR COTE FLEURIE	Dominique VAUTIER	CŒUR COTE FLEURIE
9. Patricia FIEFFE	CINGAL-SUISSE NORMANDE	Abderrahman BOUJRAD	CINGAL-SUISSE NORMANDE

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidat ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- M. Jean-Yves HEURTIN, représentant du collège du Pays de Falaise.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 128
- Voix totales : 128
- Blancs : 14
- Absentions : 2
- Voix exprimées : 112
- Majorité absolue : 57

Ont obtenu :

- M. Jean-Yves HEURTIN, représentant du collège du Pays de Falaise, 109 voix,
- Mme Florence COTHIER, représentante du collège de Terre d'Auge, 1 voix,
- M. Damien DE WINTER, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- M. Jacques LE BRET, représentant du collège du Pays de Falaise, 1 voix.

Est élu :

M. Jean-Yves HEURTIN, représentant du collège du Pays de Falaise, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidat ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- M. Rémi BOUGAULT, représentant du collège d'ISIGNY-OMAHA INTERCOM.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 128
- Voix totales : 128
- Blancs : 11
- Absentions : 1
- Voix exprimées : 116
- Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

- M. Rémi BOUGAULT, représentant du collège d'ISIGNY-OMAHA INTERCOM, 115 voix,
- M. Jean-Pierre BOUILLON, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix.

Est élu :

M. Rémi BOUGAULT, représentant du collège d'ISIGNY-OMAHA INTERCOM, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT – 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidat ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- M. Marc LECERF, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 129
- Voix totales : 129
- Blancs : 11
- Abstentions (= non votés) : 0
- Voix exprimées : 118
- Majorité absolue : 60

Ont obtenu :

- M. Marc LECERF, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 114 voix,
- M. Etienne BERTAIL, représentant du collège de Normandie Cabourg Pays d'Auge, 2 voix,
- M. Romain BAIL, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- M. DAO Thônq, représentant du collège des EPCI, 1 voix.

Est élu :

M. Marc LECERF, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT – 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidat ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- M. Jean-Luc GUILLOUARD, représentant du collège de Cœur de Nacre.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 129
- Voix totales : 129
- Blancs : 3
- Abstentions (= non votés) : 3
- Voix exprimées : 123
- Majorité absolue : 62

Ont obtenu :

- M. Jean-Luc GUILLOUARD, représentant du collège de Cœur de Nacre, 117 voix,
- M. Emmanuel BELLÉE, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- M. Claude BOSSARD, représentant du collège de Cœur de Nacre, 1 voix,
- Mme Florence COTHIER, représentante du collège de Terre d'Auge, 1 voix,
- M. Fabrice DEROO, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- M. Théo LENOIR, représentant du collège de l'Intercom de la Vire au Noireau, 1 voix,
- M. François PECKRE, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix.

Est élu :

M. Jean-Luc GUILLOUARD, représentant du collège de Cœur de Nacre, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT – 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidat ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- M. Jean LEPAULMIER, représentant du collège de Bayeux Intercom.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 129
- Voix totales : 129
- Blancs : 11
- Abstentions (= non votés) : 2
- Voix exprimées : 116
- Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

- M. Jean LEPAULMIER, représentant du collège de Bayeux Intercom, 111 voix,
- M. Claude BOSSARD, représentant du collège de Cœur de Nacre, 1 voix,
- Mme Carole CORBIN, représentante du collège de Cingal-Suisse Normande, 1 voix,
- Mme Florence COTHIER, représentante du collège de Terre d'Auge, 1 voix,
- M. Guillaume DUFOUR, représentant du collège de Bayeux Intercom, 1 voix,
- M. Guillaume GASTEBOIS, représentant du collège des EPCI, 1 voix.

Est élu :

M. Jean LEPAULMIER, représentant du collège de Bayeux Intercom, ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé 5^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT – 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidats ayant présenté leur candidature et leurs motivations à l'assemblée :**

- M. Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie,
- Mme Florence COTHIER, représentante du collège de Terre d'Auge.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 129
- Voix totales : 129
- Blancs : 4
- Abstentions (= non votés) : 1
- Voix exprimées : 124
- Majorité absolue : 63

Ont obtenu :

- M. Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie, 62 voix,
- Mme Florence COTHIER, représentante du collège de Terre d'Auge, 59 voix,
- M. Patrick BEAUJAN, représentant du collège de Lisieux Normandie, 2 voix,
- M. Stanislas ALLAIRE, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, un 2^{ème} tour de scrutin est nécessaire.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT – 2^{ème} TOUR DE SCRUTIN**Sont de nouveau candidats :**

- M. Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie,
- Mme Florence COTHIER, représentante du collège de Terre d'Auge.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 129
- Voix totales : 129
- Blancs : 3
- Abstentions (= non votés) : 2
- Voix exprimées : 124
- Majorité absolue : 63

Ont obtenu :

- Mme Florence COTHIER, représentante du collège de Terre d'Auge, 63 voix,
- M. Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie, 61 voix.

Est élue :

Mme Florence COTHIER, représentante du collège de Terre d'Auge, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 6^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT – 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidate ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- Mme Camille VERNET-MORIN, représentante du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 129
- Voix totales : 129
- Blancs : 8
- Abstentions (= non votés) : 1
- Voix exprimées : 120
- Majorité absolue : 61

Ont obtenu :

- Mme Camille VERNET-MORIN, représentante du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 117 voix,
- M. Frédéric BOURDEAU, représentant du collège de Normandie Cabourg Pays d'Auge, 1 voix,
- M. Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie, 1 voix,
- M. François FARIDE, représentant du collège du Pays de Honfleur et Beuzeville, 1 voix.

Est élue :

Mme Camille VERNET-MORIN, représentante du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 7^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT – 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidats ayant présenté leur candidature et leurs motivations à l'assemblée :**

- M. Régis DELIQUAIRE, représentant du collège de l'Intercom de la Vire au Noireau,
- M. Hervé GUIMBRETIERE, représentant du collège de Seullès, Terre et Mer.
- M. Philippe LEDAIN, représentant du collège du Pays de Honfleur Beuzeville.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 129
- Voix totales : 129
- Blancs : 2
- Abstentions (= non votés) : 0
- Voix exprimées : 127
- Majorité absolue : 64

Ont obtenu :

- M. Philippe LEDAIN, représentant du collège du Pays de Honfleur Beuzeville, 50 voix,
- M. Régis DELIQUAIRE, représentant du collège de l'Intercom de la Vire au Noireau, 39 voix,
- M. Hervé GUIMBRETIERE, représentant du collège de Seullès, Terre et Mer, 38 voix.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, un 2^{ème} tour de scrutin est nécessaire.

ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT – 2^{ème} TOUR DE SCRUTIN**Sont de nouveau candidats :**

- M. Régis DELIQUAIRE, représentant du collège de l'Intercom de la Vire au Noireau,
- M. Hervé GUIMBRETIERE, représentant du collège de Seullès, Terre et Mer.
- M. Philippe LEDAIN, représentant du collège du Pays de Honfleur Beuzeville.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 129
- Voix totales : 129
- Blancs : 1
- Abstentions (= non votés) : 5
- Voix exprimées : 123
- Majorité absolue : 62

Ont obtenu :

- M. Philippe LEDAIN, représentant du collège du Pays de Honfleur Beuzeville, 52 voix,
- M. Hervé GUIMBRETIERE, représentant du collège de Seullès, Terre et Mer, 36 voix,
- M. Régis DELIQUAIRE, représentant du collège de l'Intercom de la Vire au Noireau, 35 voix.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au 2^{ème} tour, un 3^{ème} tour de scrutin est nécessaire.

ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT – 3^{ème} TOUR DE SCRUTIN**Sont de nouveau candidats :**

- M. Régis DELIQUAIRE, représentant du collège de l'Intercom de la Vire au Noireau,
- M. Hervé GUIMBRETIERE, représentant du collège de Seullès, Terre et Mer.
- M. Philippe LEDAIN, représentant du collège du Pays de Honfleur Beuzeville.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 129
- Voix totales : 129
- Blancs : 1
- Abstentions (= non votés) : 2
- Voix exprimées : 126
- Majorité simple des voix exprimées

Ont obtenu :

- M. Philippe LEDAIN, représentant du collège du Pays de Honfleur Beuzeville, 55 voix,
- M. Régis DELIQUAIRE, représentant du collège de l'Intercom de la Vire au Noireau, 35 voix,
- M. Hervé GUIMBRETIERE, représentant du collège de Seullès, Terre et Mer, 35 voix,
- M. Stanislas ALLAIRE, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix.

Est élu :

M. Philippe LEDAIN, représentant du collège du Pays de Honfleur Beuzeville, ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé 8^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 9^{ème} VICE-PRESIDENT – 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidats ayant présenté leur candidature et leurs motivations à l'assemblée :**

- M. Abderrahman BOUJRAD, représentant du collège de Cingal-Suisse Normande,
- Mme Isabelle LEROY, représentante du collège de Lisieux Normandie,
- M. Joël LOUET, représentant du collège de Lisieux Normandie.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 129
- Voix totales : 129
- Blancs : 3
- Abstentions (= non votés) : 0
- Voix exprimées : 126
- Majorité absolue : 64

Ont obtenu :

- Mme Isabelle LEROY, représentante du collège de Lisieux Normandie, 66 voix,
- M. Abderrahman BOUJRAD, représentant du collège de Cingal-Suisse Normande, 36 voix,
- M. Joël LOUET, représentant du collège de Lisieux Normandie, 24 voix.

Est élue :

Mme Isabelle LEROY, représentante du collège de Lisieux Normandie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 9^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION du 1^{er} autre membre du Bureau Syndical– PRE BOCAGE INTERCOM - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidate ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- Mme Angélique MOUROCQ, représentante du collège de Pré Bocage Intercom.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 127
- Voix totales : 127
- Blancs : 4
- Absentions : 1
- Voix exprimées : 122
- Majorité absolue : 62

A obtenu :

- Mme Angélique MOUROCQ, représentante du collège de Pré Bocage Intercom, 121 voix,
- Monsieur Tom AUBERT, représentant du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, 1 voix.

Est élue :

Mme Angélique MOUROCQ, représentante du collège de Pré Bocage Intercom, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée autre membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installée.

ELECTION du 2^{ème} autre membre du Bureau Syndical – SEULLES, TERRE ET MER - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidat ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- M. Hervé GUIMBRETIERE, représentant du collège de Seullès, Terre et Mer.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 127
- Voix totales : 127
- Blancs : 21
- Abstentions (= non votés) : 1
- Voix exprimées : 105
- Majorité absolue : 53

Ont obtenu :

- M. Hervé GUIMBRETIERE, représentant du collège de Seullès, Terre et Mer, 101 voix,
- M. Sébastien GUILLOT, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- M. Jean-Yves HEURTIN, représentant du collège du Pays de Falaise, 1 voix,
- M. Joël MARIE, représentant du collège de Seullès, Terre et Mer, 1 voix,
- M. Alain PAYSANT, représentant du collège de Seullès, Terre et Mer, 1 voix.

Est élu :

M. Hervé GUIMBRETIERE, représentant du collège de Seullès, Terre et Mer, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé autre membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installé.

ELECTION du 3^{ème} autre membre du Bureau Syndical –VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidate ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- Mme Edith GODIER, représentante du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 127
- Voix totales : 127
- Blancs : 6
- Abstentions (= non votés) : 1
- Voix exprimées : 120
- Majorité absolue : 61

Ont obtenu :

- Mme Edith GODIER, représentante du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, 117 voix,
- M. Tom AUBERT, représentant du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, 1 voix,
- M. Patrick DENOYELLE, représentant du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, 1 voix,
- M. Nicolas PAVLOVIC, représentant du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, 1 voix.

Est élue :

Mme Edith GODIER, représentante du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée autre membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installée.

ELECTION du 4^{ème} autre membre du Bureau Syndical – CINGAL-SUISSE NORMANDE - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidat ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- M. Abderrahman BOUJRAD, représentant du collège de Cingal-Suisse Normande.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 127
- Voix totales : 127
- Blancs : 14
- Abstentions (= non votés) : 1
- Voix exprimées : 112
- Majorité absolue : 57

Ont obtenu :

- M. Abderrahman BOUJRAD, représentant du collège de Cingal-Suisse Normande, 107 voix,
- Mme Carole CORBIN, représentante du collège de Cingal-Suisse Normande, 2 voix,
- Mme Lynda LAHALLE, représentante du collège de Cingal-Suisse Normande, 2 voix,
- Mme Patricia FIEFFÉ, représentante du collège de Cingal-Suisse Normande, 1 voix.

Est élu :

M. Abderrahman BOUJRAD, représentant du collège de Cingal-Suisse Normande, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé autre membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installé.

ELECTION du 5^{ème} autre membre du Bureau Syndical – VAL ES DUNES - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidat ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- M. Régis CROTEAU, représentant du collège de Val es Dunes.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 126
- Voix totales : 126
- Blancs : 11
- Abstentions (= non votés) : 1
- Voix exprimées : 114
- Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

- M. Régis CROTEAU, représentant du collège de Val es Dunes, 110 voix,
- M. Stanislas ALLAIRE, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- M. Patrick DACAL, représentant du collège de Val es Dunes, 1 voix,
- M. Patrick DENOYELLE, représentant du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, 1 voix,
- M. Gérard LECOMTE, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix.

Est élu :

M. Régis CROTEAU, représentant du collège de Val es Dunes, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé autre membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installé.

ELECTION du 6^{ème} autre membre du Bureau Syndical – NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidat ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- M. Etienne BERTAIL, représentant du collège de Normandie Cabourg Pays d'Auge.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 126
- Voix totales : 126
- Blancs : 8
- Abstentions (= non votés) : 2
- Voix exprimées : 116
- Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

- M. Etienne BERTAIL, représentant du collège de Normandie Cabourg Pays d'Auge, 113 voix,
- M. Claude BOSSARD, représentant du collège de Cœur de Nacre, 1 voix,
- Mme Laure DAVID DEPOORTERE, représentante du collège de Normandie Cabourg Pays d'Auge, 1 voix,
- M. Michel EURY, représentant du collège de Normandie Cabourg Pays d'Auge, 1 voix.

Est élu :

M. Etienne BERTAIL, représentant du collège de Normandie Cabourg Pays d'Auge, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé autre membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installé.

ELECTION du 7^{ème} autre membre du Bureau Syndical – CŒUR COTE-FLEURIE - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidats ayant présenté leur candidature et leurs motivations à l'assemblée :**

- M. Dominique VAUTIER, représentant du collège de Cœur Côte Fleurie.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 126
- Voix totales : 126
- Blancs : 9
- Abstentions (= non votés) : 2
- Voix exprimées : 115
- Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

- M. Dominique VAUTIER, représentant du collège de Cœur Côte Fleurie, 113 voix,
- M. Edward AUGUSTINS, représentant du collège de Cœur Côte Fleurie, 1 voix,
- M. Franck LEROYER, représentant du collège de Cœur Côte Fleurie, 1 voix.

Est élu :

M. Dominique VAUTIER, représentant du collège de Cœur Côte Fleurie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé autre membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installé.

ELECTION du 8^{ème} autre membre du Bureau Syndical – EPCI - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidate ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- Mme Emilie CHAUVIN, représentante du collège des EPCI.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 125
- Voix totales : 125
- Blancs : 3
- Abstentions (= non votés) : 1
- Voix exprimées : 121
- Majorité absolue : 61

Ont obtenu :

- Mme Emilie CHAUVIN, représentante du collège des EPCI, 116 voix,
- M. Thông DAO, représentant du collège des EPCI, 2 voix,
- M. Patrick DENOYELLE, représentant du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, 1 voix,
- M. Guillaume GASTEBOIS, représentant du collège des EPCI, 1 voix,
- M. Philippe LAGALLE, représentant du collège des EPCI, 1 voix.

Est élue :

Mme Emilie CHAUVIN, représentante du collège des EPCI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée autre membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installée.

ELECTION du 9^{ème} autre membre du Bureau Syndical – COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidate ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- Mme Béatrice TURBATTE, représentante du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 125
- Voix totales : 125
- Blancs : 8
- Abstentions (= non votés) : 0
- Voix exprimées : 117
- Majorité absolue : 59

Ont obtenu :

- Mme Béatrice TURBATTE, représentante du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 114 voix,
- M. Romain BAIL, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 2 voix,
- M. Damien DE WINTER, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix.

Est élue :

Mme Béatrice TURBATTE, représentante du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée autre membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installée.

ELECTION du 10^{ème} autre membre du Bureau Syndical – COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN**Candidat ayant présenté sa candidature :**

- M. Franck GUÉGUÉNIAT, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 125
- Voix totales : 125
- Blancs : 27
- Abstentions (= non votés) : 3
- Voix exprimées : 95
- Majorité absolue : 48

Ont obtenu :

- M. Franck GUÉGUÉNIAT, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 89 voix,
- M. Romain BAIL, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 4 voix,
- M. Bruno COUTANCEAU, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- M. Damien DE WINTER, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix.

Est élu :

M. Franck GUÉGUÉNIAT, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé autre membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installé.

ELECTION du 11^{ème} autre membre du Bureau Syndical – COMMUNES DE LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER, MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE - 1er TOUR DE SCRUTIN**Candidate ayant présenté sa candidature :**

- Mme Edith ABDESLAM, représentante du collège des communes de la Communauté Urbaine Caen la mer, membres du SDEC ÉNERGIE.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 125
- Voix totales : 125
- Blancs : 23
- Abstentions (= non votés) : 4
- Voix exprimées : 98
- Majorité absolue : 50

Ont obtenu :

- Mme Edith ABDESLAM, représentante du collège des communes de la Communauté Urbaine Caen la mer, membres du SDEC ÉNERGIE, 93 voix,
- M. Benjamin LEPAYSANT, représentant du collège des communes de la Communauté Urbaine Caen la mer, membres du SDEC ÉNERGIE, 3 voix,
- M. Romain BAIL, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- M. Gérard LECOMTE, représentant du collège des communes de la Communauté Urbaine Caen la mer, membres du SDEC ÉNERGIE, 1 voix.

Est élue :

Mme Edith ABDESLAM, représentante du collège des communes de la Communauté Urbaine Caen la mer, membres du SDEC ÉNERGIE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée autre membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installée.

ELECTION du 12^{ème} autre membre du Bureau Syndical - 1er TOUR DE SCRUTIN**Candidats ayant présenté leur candidature et leurs motivations à l'assemblée :**

- M. Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie,
- M. Joël LOUET, représentant du collège de Lisieux Normandie.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 125
- Voix totales : 125
- Blancs : 7

- Abstentions (= non votés) : 4
- Voix exprimées : 114
- Majorité absolue : 58

Ont obtenu :

- M. Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie, 77 voix,
- M. Joël LOUET, représentant du collège de Lisieux Normandie, 33 voix,
- M. Stanislas ALLAIRE, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 2 voix,
- M. Patrick BEAUJAN, représentant du collège de Lisieux Normandie, 1 voix,
- M. Benjamin LEPAYSANT, représentant du collège des communes de la Communauté Urbaine Caen la mer, membres du SDEC ÉNERGIE, 1 voix.

Est élu :

M. Denis CHÉRON, représentant du collège de Lisieux Normandie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé autre membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installé.

ELECTION du 13^{ème} autre membre du Bureau Syndical - 1er TOUR DE SCRUTIN**Candidat ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :**

- M. Régis DELIQUAIRE, représentant du collège de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 125
- Voix totales : 125
- Blancs : 16
- Abstentions (= non votés) : 8
- Voix exprimées : 101
- Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

- M. Régis DELIQUAIRE, représentant du collège de l'Intercom de la Vire au Noireau, 92 voix,
- M. Romain LE MOAL, représentant du collège de l'Intercom de la Vire au Noireau, 4 voix,
- M. Emmanuel BELLÉE, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 2 voix,
- M. Théo LENOIR, représentant du collège de l'Intercom de la Vire au Noireau, 1 voix,
- M. Frédéric LOINARD, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix.
- M. James LOUVET, représentant du collège de l'Intercom de la Vire au Noireau, 1 voix.

Est élu :

M. Régis DELIQUAIRE, représentant du collège de l'Intercom de la Vire au Noireau, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé autre membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installé.

ELECTION du 14^{ème} autre membre du Bureau Syndical - 1er TOUR DE SCRUTIN**Candidats ayant présenté leur candidature et leurs motivations à l'assemblée :**

- M. Nicolas PAVLOVIC, représentant du collège de Bayeux Intercom,
- M. Stéphane LEFORT, représentant du collège de Bayeux Intercom,
- M. Tom AUBERT, représentant du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- M. Manuel BOULANGER, représentant du collège de Terre d'Auge.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 125
- Voix totales : 125
- Blancs : 3
- Abstentions (= non votés) : 3
- Voix exprimées : 119
- Majorité absolue : 60

Ont obtenu :

- M. Nicolas PAVLOVIC, représentant du collège de Bayeux Intercom, 48 voix,
- M. Tom AUBERT, représentant du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, 45 voix,
- M. Stéphane LEFORT, représentant du collège de Bayeux Intercom, 17 voix,
- M. Manuel BOULANGER, représentant du collège de Terre d'Auge, 8 voix,
- M. Jean-Claude LCONTE, représentant du collège d'Isigny-Omaha Intercom, 1 voix.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, un 2^{ème} tour de scrutin est nécessaire.

ELECTION du 14^{ème} autre membre du Bureau Syndical – 2^{ème} TOUR DE SCRUTIN**Sont de nouveau candidats :**

- M. Nicolas PAVLOVIC, représentant du collège de Bayeux Intercom,
- M. Tom AUBERT, représentant du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- M. Stéphane LEFORT, représentant du collège de Bayeux Intercom,
- M. Manuel BOULANGER, représentant du collège de Terre d'Auge.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 125
- Voix totales : 125
- Blancs : 3
- Abstentions (= non votés) : 2
- Voix exprimées : 120
- Majorité absolue : 61

Ont obtenu :

- M. Nicolas PAVLOVIC, représentant du collège de Bayeux Intercom, 55 voix,
- M. Tom AUBERT, représentant du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, 47 voix,
- M. Stéphane LEFORT, représentant du collège de Bayeux Intercom, 10 voix,
- M. Manuel BOULANGER, représentant du collège de Terre d'Auge, 6 voix,
- M. Edward AUGUSTINS, représentant du collège de Cœur Côte Fleurie, 1 voix,
- M. Thong DAO, représentant du collège des EPCI, 1 voix.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au 2^{ème} tour, un 3^{ème} tour de scrutin est nécessaire.

ELECTION du 14^{ème} autre membre du Bureau Syndical - 3^{ème} TOUR DE SCRUTIN

Sont de nouveau candidats :

- M. Nicolas PAVLOVIC, représentant du collège de Bayeux Intercom,
- M. Tom AUBERT, représentant du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- M. Manuel BOULANGER, représentant du collège de Terre d'Auge.

Résultats du vote électronique à scrutin secret, affichés à l'écran :

- Nombre de votants : 125
- Voix totales : 125
- Blancs : 4
- Abstentions (= non votés) : 1
- Voix exprimées : 120
- Majorité simple des voix exprimées

Ont obtenu :

- M. Nicolas PAVLOVIC, représentant du collège de Bayeux Intercom, 62 voix,
- M. Tom AUBERT, représentant du collège de Vallées de l'Orne et de l'Odon, 50 voix,
- M. Manuel BOULANGER, représentant du collège de Terre d'Auge, 7 voix,
- M. Stéphane LEFORT, représentant du collège de Bayeux Intercom, 1 voix.

Est élu :

M. Nicolas PAVLOVIC, représentant du collège de Bayeux Intercom, ayant obtenu la majorité relative, a été proclamé autre membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installé.

9 Vice-Présidents et 14 autres membres du Bureau Syndical sont élus, respectant la représentativité de chacun des territoires du Syndicat :

Présidente	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
1 ^{er} Vice-Président	HEURTIN Jean-Yves	PAYS DE FALAISE
2 ^{ème} Vice-Président	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3 ^{ème} Vice-Président	LECERF Marc	COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER
4 ^{ème} Vice-Président	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
5 ^{ème} Vice-Président	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
6 ^{ème} Vice-Présidente	COTHIER Florence	TERRE D'AUGE
7 ^{ème} Vice-Présidente	VERNET-MORIN Camille	COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER
8 ^{ème} Vice-Président	LEDAIN Philippe	PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE
9 ^{ème} Vice-Présidente	LEROY Isabelle	LISIEUX NORMANDIE

1^{er} autre membre	MOUROCQ Angélique	PRE BOCAGE INTERCOM
2^{ème} autre membre	GUIMBRETIERE Hervé	SEULLES – TERRE ET MER
3^{ème} autre membre	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
4^{ème} autre membre	BOUJRAD Abderrahman	CINGAL – SUISSE NORMANDE
5^{ème} autre membre	CROTEAU Régis	VAL ES DUNES
6^{ème} autre membre	BERTAIL Etienne	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
7^{ème} autre membre	VAUTIER Dominique	CŒUR COTE - FLEURIE
8^{ème} autre membre	CHAUVIN Emilie	EPCI
9^{ème} autre membre	TURBATTE Béatrice	COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER
10^{ème} autre membre	GUEGUENIAT Franck	COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER
11^{ème} autre membre	ABDESLAM Edith	COMMUNES DE CAEN LA MER, MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE
12^{ème} autre membre	CHERON Denis	LISIEUX NORMANDIE
13^{ème} autre membre	DELIQUAIRE Régis	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
14^{ème} autre membre	PAVLOVIC Nicolas	BAYEUX INTERCOM

- Départ de Messieurs LELARGE Michel et DELIQUAIRE Régis, donnant les pouvoirs suivants :

Représentant donnant pouvoir		COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
20.	Michel LELARGE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Sébastien LEBRUN	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
21.	Régis DELIQUAIRE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Anne-Marie RANSON	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

- Départ également de Monsieur Fabrice DEROO, emportant le pouvoir de Monsieur Bruno COUTANCEAU, de Madame LE LIEVRE Ella et de Monsieur Jean-Louis LIVET.

6 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Conformément à l'article L.2121-7 du CGCT qui prévoit que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local, il est fait lecture de cette charte à l'assemblée :

Article L1111-13 du CGCT

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L1111-14 du CGCT

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

5 - MODALITES D'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS (CDSP)

À la suite du renouvellement du Comité Syndical, les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) doivent être renouvelés pour la durée du mandat.

Pour rappel, la commission d'appel d'offres est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée. Elle :

- Intervient lorsque la valeur estimée HT du marché est égale ou supérieure aux seuils européens.
- Analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre.
- Examine ensuite les offres et désigne le soumissionnaire auquel le marché sera attribué.

La commission de délégation de service public, quant à elle, intervient dans les procédures de passation de délégations de service public. Elle a un rôle consultatif et a pour mission de donner un avis sur les offres des candidats à un contrat de délégation de service public

Ces deux commissions sont composées de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante.

Pour chacune de ces commissions, le Comité Syndical du 11 juin prochain devra élire, en son sein, au scrutin de liste, avec dépôt préalable, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour chacune des commissions (article D. 1411-3 du CGCT).

Pour organiser ces deux élections et conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT, Madame la Présidente propose au Comité Syndical de fixer les conditions de dépôt des listes des candidats à la commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public, comme suit :

1. les listes sont déposées au siège du SDEC ÉNERGIE pour le mercredi 10 juin 2020 à 18h00 au plus tard (par courrier ou mail : direction@sdec-energie.fr),
2. chaque liste peut comporter :
 - soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir (soit 5 titulaires et 5 suppléants),
 - soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Dans tous les cas, le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires,
3. les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

L'élection des membres de ces commissions se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président de l'assemblée délibérante (article L. 2121-21 du CGCT).

Madame la Présidente donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver ces modalités de candidatures pour les élections de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	100	21	121

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les modalités de dépôt des listes de candidats en vue de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public.
- **DIT** que seront élus, pour chacune des commissions :
 - Cinq (5) membres titulaires ;
 - Cinq (5) membres suppléants ;
- **PRECISE** que le Président du SDEC ÉNERGIE en est président de droit.
- **DIT** que les listes de candidats doivent être déposées :
 - au siège du SDEC ÉNERGIE ;
 - au plus tard le mercredi 11 juin 2026 à 18h00 ;
 - soit par voie électronique à l'adresse suivante : direction@sdec-energie.fr, soit par courrier postal (Esplanade Brillaud de Laujardière – CS 75046 – 14077 CAEN CEDEX 9).
- **DIT** qu'aucune liste ne pourra être déposée ou modifiée après cette échéance.
- **DIT** que :
 - chaque liste comporte :
 - Soit un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),
 - Soit un nombre inférieur de candidats
 - le nombre de suppléants est égal au nombre de titulaires ;
 - distinctement les candidats aux fonctions de titulaires et de suppléants.

- **DIT** que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public se déroule :
 - au scrutin de liste ;
 - à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
 - sans panachage ni vote préférentiel ;
 - au scrutin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité des membres présents.
 - **PRECISE** que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT :
 - si une seule liste est présentée après l'appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste ;
 - et il en est donné lecture par le Président.
 - **CHARGE** Madame la Présidente :
 - d'organiser les opérations de vote ;
 - de proclamer les résultats ;
 - et de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Départ de Messieurs Gérard VARLET, Patrick LAMARQUE, Patrick MAROLE (emportant le pouvoir de Monsieur Jérôme LANGLOIS), Bruno GODEFROY, Théo LENOIR et Frédéric LOINARD.

6 - DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE

Madame la Présidente rappelle que conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation et le Bureau Syndical peuvent recevoir délégation par le comité d'une partie de ses attributions.

Elle propose au Comité Syndical d'accepter les modalités de délégations suivantes :

1. Compétences exclusives du Comité Syndical :

- Voter le budget, instituer et fixer des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- Déterminer le régime des contributions et aides financières,
- Déterminer les forfaits, tarifications et conditions techniques, administratives et financières de l'exercice des compétences optionnelles,
- Attribuer les subventions ;
- Approuver le Compte Financier Unique ;
- Prendre les dispositions à caractère budgétaire à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales ;
- Prendre toutes les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- Approuver l'adhésion du syndicat à un établissement public ;
- Déléguer la gestion d'un service public et conclure des avenants à ces conventions ;
- Autoriser l'attribution aux collectivités membres de fonds de concours pour le financement de leurs travaux ;
- Désigner les représentants du syndicat au sein de la Commission consultative pour la transition énergétique et de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;
- Élire les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change pour les opérations d'un montant supérieur à 200 000€ ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant supérieur à 500 000 € ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée excédant vingt ans ;
- Prendre toutes décisions concernant la conclusion de transactions d'un montant supérieur à 500 000 € ;
- Prendre toutes décisions relatives à la cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers ;
- Prendre toutes autres décisions n'ayant pas ou ne pouvant faire l'objet d'une délégation de compétence au bénéfice du Bureau Syndical ou du Président.

2. Délégations au Président :

- En matière de commande publique, en conformité avec les textes en vigueur et dans la limite des crédits inscrits au budget :
 - Conclure les marchés publics et leurs avenants sans publicité ni mise en concurrence préalables en raison de leur montant ou de leur objet ;
 - Conclure les marchés publics et leurs avenants passés selon une procédure adaptée ;
 - Conclure les marchés publics à procédure formalisée et leurs avenants lorsque le montant estimatif de la consultation ne dépasse pas les seuils européens en vigueur ;

Signer et notifier pour l'ensemble des marchés précités tous documents correspondants : actes d'engagement, pièces relatives aux prix, lettres de notification, décisions de reconduction, tout document ou correspondance nécessaire à la bonne exécution du marché, application des pénalités, résiliations et mises en demeure.

Déclarer sans suite ou infructueuse toute procédure de consultation ou de marché public et relancer la procédure si nécessaire.

- En dehors de la commande publique :
 - Prendre toutes les décisions concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de conventions et des avenants correspondants qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - ✓ conclus à titre gratuit ou onéreux qui dans ce cas n'excèdent pas le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable des marchés publics de fournitures courantes et services contractuellement et dans la limite des crédits inscrits au budget,
 - ✓ liés aux activités et missions du syndicat,
 - ✓ et non déléguées à un autre organe.
- Intenter au nom du Syndicat, toute action en justice comme demandeur ou défendeur et signer les actes nécessaires. La délégation porte sur :
 - l'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux (responsabilité contractuelle ou non contractuelle) au fond comme en référé ;
 - l'ensemble des juridictions civiles et judiciaires, tant en première instance que par la voie de l'appel ou de la cassation, les procédures d'urgence, accélérées et d'expertise, et notamment pour se porter partie civile par voie d'action et d'intervention et faire prévaloir les intérêts du Syndicat devant les juridictions pénales ;
 - Les juridictions spécialisées et les instances de conciliation ;
 - la contestation des dépens,
 - la conclusion de transactions d'un montant inférieur à 500 000 € ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens meubles corporels jusqu'à 10 000 € ;
- Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;

- Régler les conséquences dommageables des incidents et accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du Syndicat, dans la limite de 5 000 € ;
- Adhérer, au nom du Syndicat, aux associations utiles à son objet, autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre dans la limite du versement d'une cotisation annuelle de 2 000 € ;
- Solliciter toutes les aides financières pour le compte du SDEC ÉNERGIE ou pour le compte de ses collectivités membres, en tant, notamment, que maître d'ouvrage éligible et de signer les conventions correspondantes (contrats de territoire, appels à projets, Fonds vert, FACÉ ...)
- Céder des biens meubles incorporels négociables dans le cadre des mécanismes de certification soutenant la transition énergétique, tels que notamment les certificats d'économies d'énergie (CEE) ou les certificats d'énergie renouvelable (CER), et procéder à la vente de ces certificats pour le compte du syndicat, pour un montant inférieur à 100 000 €.

3 – Délégations au Bureau Syndical :

- Acter du transfert et du retrait de compétences des membres du syndicat, dans les conditions précisées aux articles 5.2 et 5.3 des statuts du syndicat ;
- En matière de commande publique, en conformité avec les textes en vigueur et dans la limite des crédits inscrits au budget :
 - Conclure les marchés publics à procédures formalisées, dont le montant estimatif de la consultation dépasse les seuils européens dans la limite des crédits inscrits au budget ;
 - Signer et notifier pour l'ensemble des marchés précités tous documents correspondants : actes d'engagement, pièces relatives aux prix, lettres de notification, décisions de reconduction, tout document ou correspondance nécessaire à la bonne exécution du marché, application des pénalités, résiliations et mises en demeure.
 - Fixer les règles internes de mise en œuvre des procédures relatives aux marchés publics : publicité, mise en concurrence, choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et suivi de l'exécution, en conformité avec le Code de la Commande Publique ;
- Conclure les conventions relatives à la détermination des actions menées dans le cadre du transfert de la compétence « Contribution à la Transition Énergétique », visée à l'article 3.2 des statuts du syndicat ;
- Céder des biens meubles incorporels négociables dans le cadre des mécanismes de certification soutenant la transition énergétique, tels que notamment les certificats d'économies d'énergie (CEE) ou les certificats d'énergie renouvelable (CER), et procéder à la vente de ces certificats pour le compte du syndicat, pour un montant supérieur ou égal à 100 000 €.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change pour les opérations d'un montant inférieur ou égal à 200 000€ ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € ;
- Créer, supprimer, réviser les régies comptables d'avances et/ou de recettes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ;
- Décider des modalités de constitution au profit du Syndicat des droits réels de jouissance pour l'implantation des ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité ;
- Conclure les conventions de restitution de biens en application des stipulations contractuelles applicables en matière de restitution de biens dans le cadre de la concession de distribution publique d'électricité et décider de leur déclassement ;
- Attribuer et autoriser, dans la limite des crédits inscrits au budget, le paiement des subventions ou toutes autres aides financières demandées par les collectivités, autorisées préalablement dans leur principe par le Comité Syndical ;

- Conclure les conventions ou contrats suivants quel qu'en soit le montant : délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage, vente d'électricité, autoconsommation (individuelle et collective et notamment par la constitution d'une Personne Morale Organisatrice – PMO) ;
- Décider les programmes de travaux, la localisation des projets, leur montant global et leur financement conformément aux dispositions du régime des contributions fixé par le Comité Syndical et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Madame la Présidente donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver ces délégations du Comité Syndical.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
151	151	94	20	114

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical, telles que proposées ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les représentants et lève la séance à 18h00, en annonçant les dates des deux prochaines séances, à savoir les 11 juin (14h – CCI Caen Normandie) et 1^{er} octobre 2026 (10h – Crédit Agricole Normandie).

Le Doyen de l'assemblée



Alain PAYSANT

Le Secrétaire de séance,



Bruno GODEFROY

La Présidente élue,



Catherine GOURNEY-LECONTE